



Signataire : Jean-Marc Guinchard

Date de dépôt : 12 août 2024

Question écrite

Sarco, le mouvoir mobile

Le Conseil d'Etat nous ayant fait part de son agacement – justifié à mon avis – quant à la prolifération des QUE dont une grande majorité ne revêt aucun caractère d'urgence, la présente question se veut non urgente et brève :

Le Conseil d'Etat entend-il interdire l'utilisation à Genève du dispositif appelé Sarco, mis à disposition par Exit International, afin de faciliter le suicide non assisté des patients concernés ?

Sinon, pourquoi ?

Je remercie le Conseil d'Etat de sa prochaine réponse.